

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par

M. Garot, rapporteur et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« alimentaire de produits »

les mots :

« de produits alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel